Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026196-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION N°CP2026-11/5/13 DOSSIER N°7725	APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES POUR LA FORET DÉPARTEMENTALE RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-France GALBRUN à Renée NICOUX
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES POUR LA FORET DÉPARTEMENTALE RELEVANT DU REGIME FORESTIER

♦♦♦♦♦♦♦♦

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU les articles L. 111-1 et L. 141-1 du Code forestier ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-11/5/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026196-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide

- d'approuver la proposition de coupes de l'Office Nationale des Forêts pour 3.75 ha comme indiqué ci après :

Nom de la forêt	N° de parcelle forestière	Surface à parcourir (ha)	Destination de la coupe : **vente** ou **délivrance**	Type de dévolution : **Vente en bloc et sur pied** **Vente sur pied à la mesure (UP)** **Vente en bois façonnés**
Forêt du Conseil départemental de la Creuse	1 B	3.75	VENTE	Vente sur pied à la mesure

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les documents afférents au projet, et d'une façon générale, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution du projet.

Dit que le produit de la coupe reviendra directement au Département de la Creuse et sera inscrit sur le chapitre 70 article 7022 fonction 78 du budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil Départemental
16 nov. 2026